



UNION DEPARTEMENTALE VIE ET NATURE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 04



REUNION INTERASSOCIATIVE FEVRIER 2014

GROUPE ACTIONS DECHETS

Ordre du jour :

- Bref bilan et synthèse des actions engagées par notre association, pistes envisagées
- Partage des actions menées par les différentes associations
- Discussions autour des possibilités d'actions
- Propositions de pistes de travail

Compte-rendu du 12 février 2014

Salle des fêtes des Mées

Février 2014

UDVN-FNE 04

Centre Desmichels - 1 boulevard martin Bret

04000 DIGNE LES BAINS

Agrément du 19 avril 1978 - n° SIRET : 381 742 360 000 21

Mail : udvn.04@gmail.com

Présents

Janine BROCHIER-MARINO (FNE 04), Mario CHABANON (FNE 04), Nicolas BOUEDEC (PNR Luberon), Etienne BOUCROT (AERE, AEPI, QVHP), Michel JACOD (GAM 21), Philippe BOUCROT (AERE, AEPI, QVHP), Michel DAVIN (FNE 04, LPO, La Cistude), Amélie MARTIN (A Fleur de Pierre), Lucie PICHAUD (A Fleur de Pierre), Elisa SALVIATI (public), Myriam JEANNELLE (public), Laetitia BAUER (FNE 04)

Contenu

UDVN-FNE 04 s'est engagée en 2013 pour agir sur la réduction des déchets. La première partie de son programme d'action a consisté à organiser une journée sur la gestion des déchets ménagers dans le 04. Cette journée a été suivie de 3 cafés débats portant sur des lieux et des thèmes différents (diminuer notre production de déchets, le compostage et la redevance incitative). Les compte-rendu de ces actions sont téléchargeables sur notre site : udvn-fne-04.fr. Deux visites de centre de tri et de stockage ont également été proposées, dont une a été annulée pour cause de mauvais temps. La visite s'est déroulée au centre de tri et de stockage du Beynon, à Ventavon, dans le 05. Ce centre de stockage accueille entre autres une partie des déchets du 04 (Sisteron et Vallée de l'Ubaye).

Afin de continuer son action de manière pertinente sur le territoire, et complémentaire par rapport aux actions qui sont déjà menées, nous avons souhaité réunir les associations dont nous avons connaissance, qui oeuvrent dans la prévention et le traitement des déchets.

Certaines de ces associations n'ont pas pu venir, c'est le cas du CPIE 04, de GESPER et de Green And Zen Bubbles, dont voici un bref aperçu des actions.

1. Présentation des différentes actions associatives :

CPIE 04

Association d'éducation à l'environnement qui mène des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public (opération « caddie futé en 2007) et des écoles. Site : www.cpie04.fr

GESPER

Depuis 2005, l'association GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région) promeut et aide au développement de pratiques individuelles et collectives plus respectueuses de l'environnement et plus solidaires, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie. L'activité de l'association est particulièrement orientée vers la gestion des déchets. Elle s'appuie sur les installations de son centre d'accueil sur le compostage de proximité avec pour vocation pédagogique de présenter les différentes installations de compostage représentatives de l'offre disponible. Site : www.gesper.eu

Green And Zen Bubbles

Association de protection de l'environnement qui organise toute l'année, dans la région PACA, des opérations de nettoyage de sites naturels pollués avec des bénévoles. Ils collectent chaque année plusieurs tonnes de déchets sauvages. Ils interviennent essentiellement dans le 04, le 13 et le 84. Afin de sensibiliser les scolaires à la protection de la nature, ils interviennent également dans les écoles. Enfin, ils ont une exposition itinérante qui a déjà fait le tour de France et qui continue d'être présentée en région PACA lors de manifestation ou bien dans les écoles ou lycées. Blog : <http://greenandzen.blogspot.fr/>

A fleur de Pierre

L'association est responsable de jardins privés et de jardins partagés, où sont menées des actions de sensibilisation auprès des enfants et une initiation au jardinage bio et au compostage. Ils gèrent également une

station de compostage et un pavillon de compostage dans la zone industrielle de Digne. Site : <http://afleurdepierre.com/jardins/jardins-solidaires>

Compost'ère

Association de préfiguration pour la création d'une SCIC, afin de pouvoir créer des choses concrètes en matière de compostage. Pour l'instant, les actions entreprises sont encore en période de test : 14 composteurs dans les campings (c'est la deuxième année de travail), projet de collecte de biodéchets dans le centre ville avec un cheval,...Site : www.compostere.fr

Le PNR Luberon

Le parc s'est fixé plusieurs objectifs en terme de traitement des déchets : Améliorer le tri, opération « foyers témoins », projet de lombricompostage sur le secteur d'Apt, projet de ressourcerie, de compostage dans le cadre du tourisme durable,...Site : www.parcduluberon.fr

Association Porte Accueil

Ressourcerie qui récupère et remet en état des vêtements et objets (du petit électroménager au meubles) avant de les revendre à bas prix. Site : <http://porteaccueil.fr/>

D'autres associations sont citées : Territoire en transition en pays dignois, Association les Saldii (festisoupe), les jardins partagés créés (à Annot, Pierrevert, Digne, Saint-Michel l'observatoire, Oraison, Forcalquier, Volx, Barcelonnette, Sisteron) et d'autres en projets (Castellane, Sainte-Tulle, Mane).

2. Discussions autour des pistes d'actions possibles :

Les actions auparavant menées par UDVN-FNE 04 ont permis de dégager plusieurs pistes d'actions possibles (voir nos compte-rendu des cafés-débats et de l'atelier territorial déchets du 2/10/14 sur notre site internet). Plusieurs autres pistes sont identifiées au cours de la réunion :

- *Actions en direction des élus :*

Agir au niveau des élus pour qu'ils produisent des chiffres clairs en ce qui concerne le coût des déchets (prévention, collecte, traitement,...) et la quantité de déchets produits

Proposition de « Charte » pour la diminution des déchets : UDVN-FNE04 pourrait construire une proposition de charte à proposer aux élus qui s'engageraient dans la voie de la diminution des déchets. Cela permettrait d'établir un plan d'action dans lequel seraient priorisées les actions à mettre en œuvre.

Agir au niveau du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) pour demander des objectifs plus ambitieux.

Demander au Conseil Général de faire l'état des lieux des parcs matériels des communes, afin de prévoir, lors de leur remplacement, la possibilité de passer à la tarification incitative.

Dans les jours qui viennent, faire une lettre aux candidats qui se présentent dans les 15 plus grosses communes du département, et leur demander de s'engager, s'ils sont élus sur les pistes suivantes : Compostage individuel et collectif, tarification incitative, campagnes d'information systématiques sur le tri, demander les besoins qu'ils ont, s'ils se sentent suffisamment informés, s'ils accepteraient de participer à des ateliers, ...

- *Le tri :*

Participer et inciter à informer et sensibiliser le grand public sur le tri. Pourquoi pas, envisager du porte à porte par communes pour informer les personnes ;

Informez le grand public sur le tri : Il peut-être source de revenus, à condition qu'il soit bien fait. Informez également sur le devenir de nos déchets triés : qu'est ce qu'ils deviennent ? Quelles techniques sont actuellement utilisées ? On pourrait également mettre en place des « enquêtes conscientisantes », sur le modèle de celles proposées par l'association Le Pavé.

Informez les collectivités sur le tri : Des filières sont en train de se former. Bientôt, des déchets qui ne le sont pas encore, seront valorisables. La commune doit intégrer ces informations pour les intégrer dans ses plans d'action concernant les déchets. L'ADEME doit avoir ce genre d'informations. A nous de les recenser et de les redistribuer.

- *La tarification incitative (TI):*

A Embrun, il y a une tentative pour se diriger vers la TI. Le volume d'OM collecté a baissé et, depuis que des bacs semi-enterrés ont été installés, il y a une baisse du nombre de ramassages. Nous ne savons pas encore réellement pourquoi le volume d'OM a baissé. Michel Davin doit se renseigner.

La TI entre en conflit avec la notion de service public, dans le sens où chacun doit payer ce qu'il consomme. La TI semble pourtant la seule solution faire une responsabilisation des communes et des habitants.

Par rapport à la mise en place de la TI, Daniel Dietman, maire élu d'Alsace qui était intervenu sur le sujet lors de l'atelier territorial du 2 octobre, avant bien mis en évidence le fait que cette tarification avait été proposée par le conseil général, les communautés de communes,... Dès lors, il semble incontournable de faire pression sur ces instances pour renforcer les chances de mettre en place la TI. De plus, celle-ci est quand même un moteur dans la prévention : A fleur de Pierre nous signale que certaines entreprises et particuliers acceptent de faire le compostage car ils pensent que la TI pourrait être instaurée et qu'à ce moment, ils n'auraient plus le choix.

Quoiqu'il en soit, la TI est un système qui est long à se mettre en place : il faut au minimum 4 à 5 ans, notamment pour que tout soit mis en œuvre pour donner à chacun la possibilité de réduire le coût de ses poubelles (compostage, tri,...). Des difficultés sont à prendre en considération pour ce qui concerne les logements locatifs et les logements collectifs. De même, il faut trouver des solutions pour que les familles nombreuses ne soient pas financièrement mises en danger à cause de cette mesure. Sur le risque de décharge sauvage, c'est un phénomène connu qui tend à disparaître de lui-même. De plus, la TI est constituée d'une part fixe (frais de fonctionnement de la structure qui gère les déchets, plus frais de ramassage et de traitement des déchets) et d'une part incitative qui prend le surplus des déchets produits par rapport à ce qui est prévue dans la part fixe. La TI ne coûte finalement pas cher aux usagers. Par contre, l'instauration de la TI nécessite des systèmes physiques et pratiques à mettre en place. Il y a un travail d'organisation à mettre en place et il faut également répondre à la question du financement (du matériel, de la réorganisation,...). En effet, même si l'ADEME finance à 60% environ l'étude préalable, il faut rechercher des financements pour ce qui est des investissements nécessaires. Il serait intéressant de demander au CG de financer un pourcentage de ces équipements, à l'instar de ce qu'il fait pour les stations d'épuration. Il faut aussi noter un décalage de date, pour la communauté qui fournit le service, entre les frais qu'elle a engagés et payés et la perception de la TI que devra lui verser la population : il y aura un déficit de trésorerie à prendre en compte. Enfin, avant la TI, il faut bien-sûr, mettre en place la Redevance Spéciale, qui est due par les professionnels de la commune pour le traitement de leurs déchets.

Enfin, il serait intéressant de faire l'état des lieux au niveau des communes pour savoir qui paie quoi, quel système est actuellement mis en place (TEOM, REOM, budget général,...)

- *Fédération*

L'association FNE 04 doit jouer son rôle de fédération et de coordination des actions menées pour la prévention des déchets et servir de relais pour les associations de protection de l'environnement, au sein des instances consultatives.